Cap sur ton métier

(avril 2015)

[Pour commencer, cliquez ici]

Cap sur ton métier

Dans le cadre de vos démarches vers l'emploi, vous serez amené à rencontrer différents organismes, à entendre des termes propres au marché de l'emploi ou encore à rédiger des documents.
Cette présentation vous permettra de prendre connaissance de différentes informations.

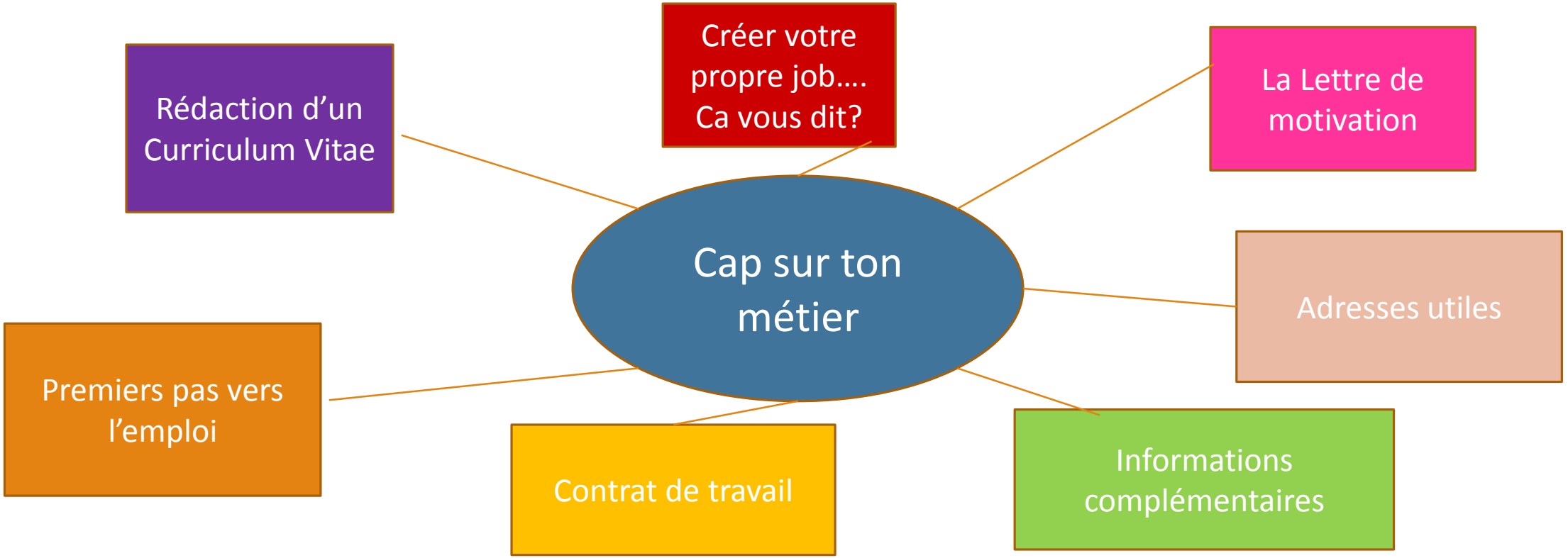

Fiche 1: Premiers pas vers l'emploi

ENONCE : Lisez des extraits d'articles de presse abordant les démarches à accomplir en sortant de l'école. Répondez ensuite aux questions posées ci-après. Aidez-vous également du guide « Clés pour… Le premier emploi ».

« Vos études sont terminées et vous souhaitez vous lancer sur le marché du travail ? Votre première mission : vous inscrire auprès de l'organisme emploi de votre région en tant que demandeur d'emploi. »

Procédure à suivre

Actiris

VDAB

LE FOREM

Procédure à suivre (Suite)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Entreprise :			
Adresse :			
Code postal :		Localité :	
Téléphone :		N°d'entreprise :	
Responsable :			
E-mail :		Fonction :	

Inscrit _____ personne(s) au(x) séminaire(s) suivant(s) :

Vous pouvez également consulter le programme détaillé de chaque session reprenant toutes les modalités pratiques sur notre site www.teampower.be/agenda.php)

1. Prénom / Nom : Tél. :
   Fonction : E-mail :
   Séminaire choisi :
   Langue : Date(s) :
2. Prénom / Nom : Tél. :
   Fonction : E-mail :
   Séminaire choisi :
   Langue : Date(s) :
3. Prénom / Nom : Tél. :
   Fonction : E-mail :
   Séminaire choisi :
   Langue : Date(s) :

Réduction de 5 % à partir du deuxième participant pour la même formation, non cumulable avec d'autres remises accordées et non valable sur les formations : évaluation de la formation, Mind mapping, Mind Manager.
Paiement au moyen des subsides ou chèques-formations : □ oui □ non

Votre administration nécessite la mention d'un numéro de bon de commande ? □ oui □ non
Si oui, indiquez-le ici : .....

Conditions générales : Le renvoi du formulaire d'inscription fait l'objet d'une confirmation de votre participation et vous engage à acquitter le montant de la facture. Le prix du séminaire doit être payé dans les 8 jours qui suivent la date d'envoi de la facture, par virement sur le compte de TeamPower 210-0326231-72. Tout paiement effectué au-delà de ce délai donnera lieu à des intérêts de retard de 10% par an, de plein droit et sans mise en demeure, qui seront calculés à partir de la date de la facture. Le droit de participation à la formation implique l'acquittement préalable du montant total de la facture. Les annulations effectuées moins d'une semaine avant le début de la formation seront remboursées à concurrence de 50% du montant total. Au-delà de ce délai, les annulations ne sont plus acceptées et le montant total de la facture reste dû. En cas d'empêchement, une autre personne de votre entreprise pourra vous remplacer.

J'accepte les conditions générales de TeamPower s.c.r.l.

Date, Nom, Prénom, Signature et cachet de l'entreprise

Inscrivez-vous en complétant le formulaire d'inscription par le site : http://www.teampower.be/formulaire-d-inscription.php, ou envoyez cette page dûment complété par e-mail à info@teampower.be ou par fax au +32 (0)2.772.18.42.

Soyez attentif à vous inscrire au bon moment pour ne pas risquer la perte de vos droits ou un prolongement de votre stage d'attente.

Plus d'informations sur les conditions pour obtenir vos allocations d'insertion sur le site de l'ONEM: http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35

Quelle est la différence entre le Forem et l'ONEM ?

Le Forem est l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi. La mission du Forem est de vous aider dans votre quête de travail. Le Forem propose également de nombreuses formations. Si vous souhaitez faire une demande d'allocation de chômage, vous devez d'abord vous inscrire auprès du Forem.

L'ONEM est le service national de l'emploi. Ce service se compose d'une direction générale et d'une trentaine de bureaux de chômage répartis dans tout le pays. Vous trouverez les adresses de ces bureaux sur le site Web de l'ONEM.

L'ONEM a 2 tâches principales:

- **Déterminer le droit aux allocations de chômage,**
- **Contrôler que la règlementation du chômage soit respectée.**

En outre, l'ONEM est responsable de la retraite anticipée et des interruptions de carrière.

Les raisons de s’inscrire comme demandeur d’emploi

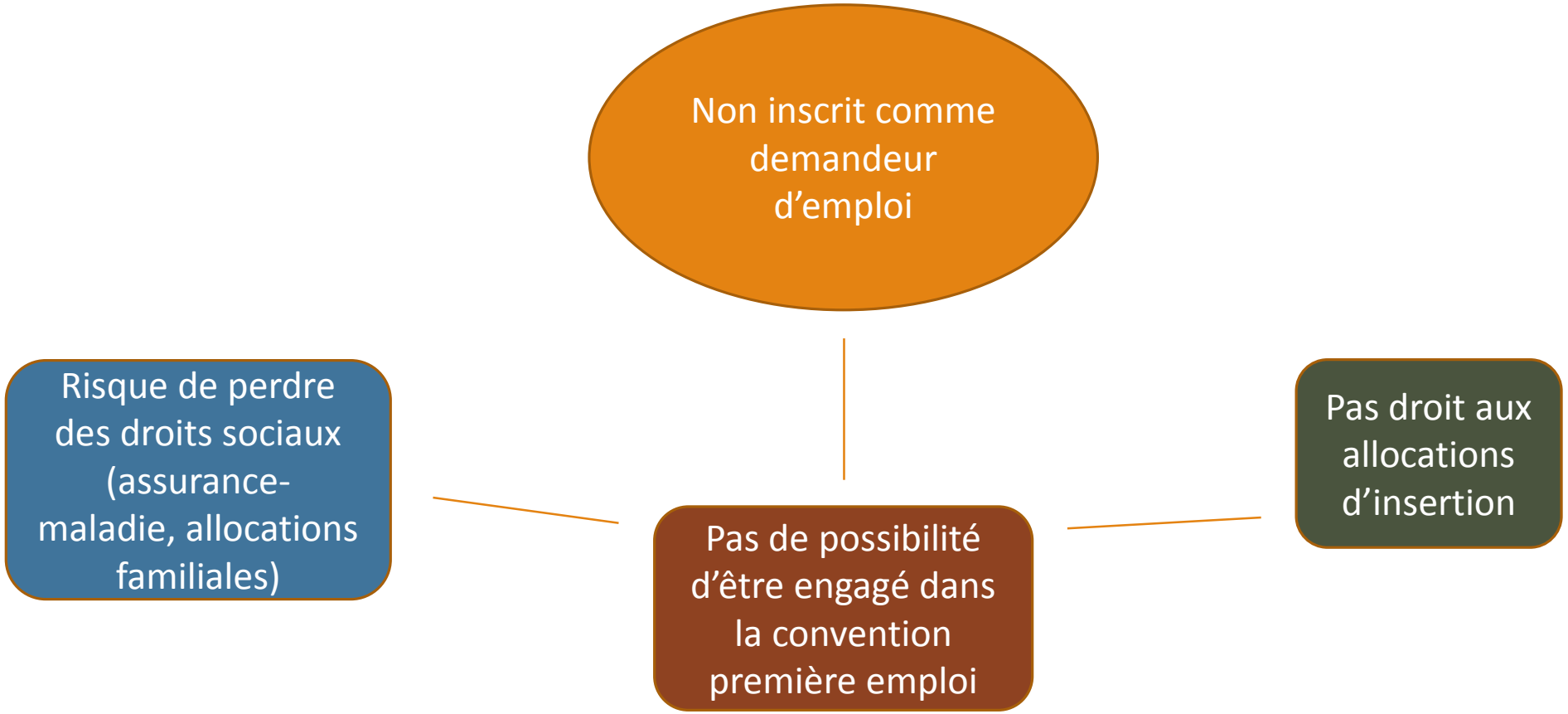
Non inscrit comme demandeur d’emploi
Risque de perdre des droits sociaux (assurance-maladie, allocations familiales)
Pas de possibilité d’être engagé dans la convention première emploi
Pas droit aux allocations d’insertion

Les raisons de s'inscrire comme demandeur d'emploi (suite)

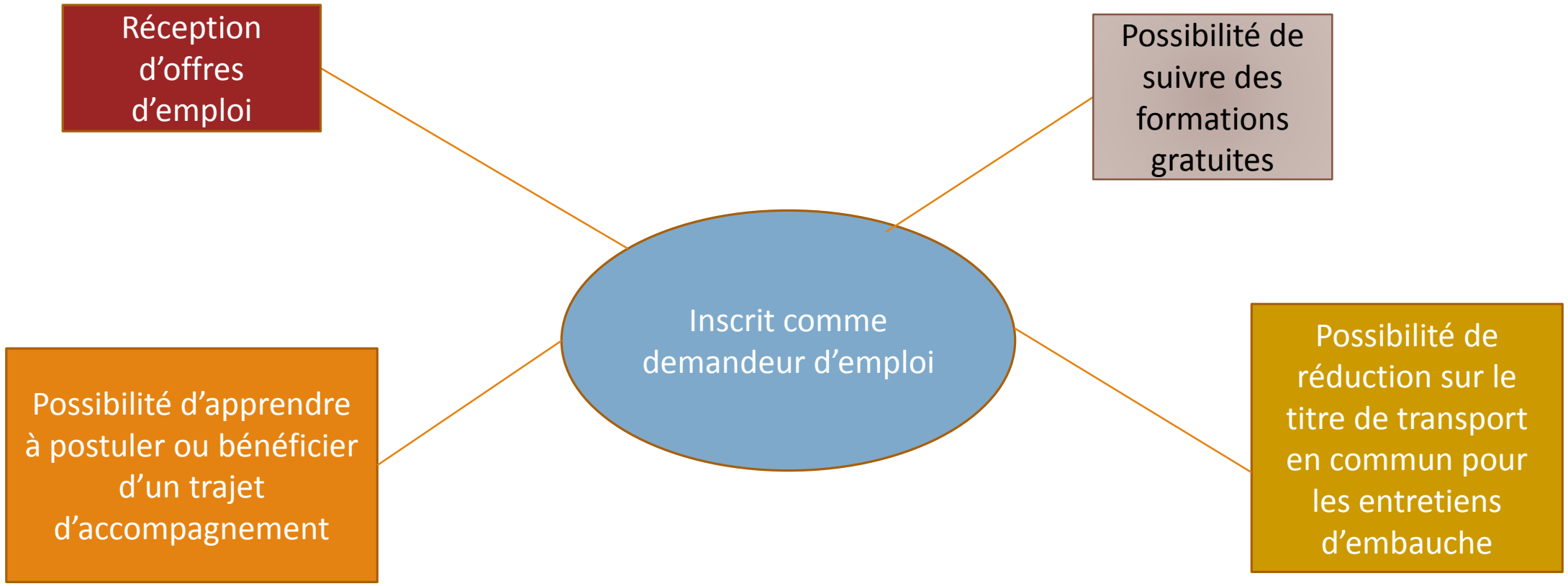
Réception d'offres d'emploi
Possibilité de suivre des formations gratuites
Inscrit comme demandeur d'emploi
Possibilité d'apprendre à postuler ou bénéficier d'un trajet d'accompagnement
Possibilité de réduction sur le titre de transport en commun pour les entretiens d'embauche

Le stage d'insertion professionnelle

- Les jeunes diplômés qui ne trouvent pas immédiatement du travail ont droit à une allocation à l'issue d'une période d'insertion.
- Depuis le 1er janvier 2012, cette période a été modifiée en "stage d'insertion professionnelle » .
- La durée du stage est de 310 jours.
- Elle commence au plus tôt le 1er août qui suit la fin des études, à moins que le jeune n'ait interrompu ses études avant la fin de l'année scolaire.

Les allocations d'insertion

- Depuis le 01/01/2015, la première demande d'allocations d'insertion qui se situe après le stage d'insertion professionnelle soit être introduite avant le **25ème anniversaire** (auparavant le 30ème anniversaire)

- A partir du 01/09/2015: le jeune qui demande des allocations d'insertion en-dessous de l'âge de 21 ans, doit être en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance (cf. site de l'ONEM: http://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35).

- Depuis le 01/01/2012: les allocations d'insertion sont limitées à 3 ans.

Activation du comportement de recherche d'emploi des jeunes en stage d'insertion professionnelle

- Pendant le stage d'insertion professionnelle, vous devez être et rester inscrit(e) comme demandeur d'emploi et être disponible pour le marché de l'emploi. Vous devez également rechercher activement un emploi.

- Vous devez obtenir deux évaluations positives (consécutives ou non) de vos efforts de recherche d'emploi pendant le stage d'insertion professionnelle pour pouvoir bénéficier des allocations d'insertion.

Les syndicats et la CAPAC

- Les syndicats sont des groupements qui ont pour but la défense de l'intérêt des salariés, notamment dans les domaines suivants : conditions de travail, salaires, etc. Leurs priorités sont la protection de l'emploi, la défense de la qualité de celui-ci et la solidarité. Les syndicats participent au dialogue social avec les organisations patronales et les pouvoirs publics. En cas d'impasse, ils peuvent utiliser le droit de grève comme moyen de pression. Ils possèdent également une connotation politique ou idéologique.

  Les syndicats sont donc des interlocuteurs sociaux de taille. Ils sont garants de la protection du travail et des travailleurs. Ils militent pour plus de justice sociale. À ce titre, ils s'impliquent aussi dans les matières suivantes : égalité des sexes, respect des différences, enseignement, formation, justice, mobilité, garde d'enfants, fiscalité, etc.

Les syndicats et la CAPAC (suite)

- La CAPAC, Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage, est une institution publique de sécurité sociale qui paie des allocations de chômage et des allocations apparentées. La CAPAC est un service gratuit. Ils effectuent les mêmes tâches que les syndicats en ce qui concerne les allocations de chômage et ils informent quant aux droits des demandeurs d'emploi.

- Les organismes de paiement collaborent étroitement avec l'ONEM qui leur délègue certaines compétences. Ils correspondent avec celui-ci quotidiennement via le réseau de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ils ont pour mission d'offrir un service à l'assuré social dans les domaines suivants :

- La fourniture aux chômeurs des renseignements et documents nécessaires
- L'introduction de toute demande d'allocations auprès des bureaux du chômage
- Le paiement des allocations du chômage et d'autres indemnités.

Les allocations familiales

- Les allocations familiales ont été adaptées en fonction de la nouvelle règlementation en matière de chômage. Le droit aux allocations familiales a été étendu à la période de douze mois qui suit la fin des études, contre 6 à 9 mois auparavant.

- Les jeunes ayant terminé leurs études depuis juin 2011 et qui se sont inscrits comme demandeurs d'emploi, continueront à bénéficier des allocations familiales jusqu'à la fin de leur stage d'insertion professionnelle, soit pendant 12 mois.

Exemple, ceux qui ont terminé leurs études fin juin 2014 recevront les allocations familiales jusqu'en juillet 2015. La famille recevra alors un formulaire de l'Office national des allocations familiales pour vérifier si le versement des allocations était justifié pendant cette période.

Les allocations familiales

Conditions pour bénéficier des allocations familiales

- Etre âgé de moins de 25 ans
- Ne plus être en période d'obligation scolaire
- Etre inscrit comme demandeur d'emploi
- Ne pas être volontairement au chômage
- Ne pas disposer de revenus mensuels (salaire ou allocations sociales) supérieurs à 520,08 euros brut par mois

Le stage de transition professionnelle

Qu'est-ce qu'un stage de transition professionnelle ?

Il s'agit d'une opportunité offerte à des jeunes demandeurs d'emploi en stage d'insertion professionnelle, d'acquérir une première expérience professionnelle par le biais d'une formation en entreprise.

Destiné à qui ?

- Au demandeur d'emploi inscrit auprès du Forem
- À la personne accompagnée depuis 6 mois minimum et 12 mois maximum dans le cadre du Stage d'insertion professionnelle
- À la personne qui a au maximum un CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)
- À la personne qui a collaboré de manière positive aux actions d'accompagnement du service de l'emploi

Le stage de transition professionnelle (suite)

Où peut être réalisé ce stage ?

Une entreprise du secteur privé ou public qui a un siège d'activité en Wallonie de langue française.
Cette entreprise accueillera le stagiaire pendant au moins la moitié de la durée du stage.
L'autre partie (partie formative) pouvant avoir lieu chez un opérateur de formation ou au sein même de l'entreprise dans un projet de formation.

Combien de temps dure ce stage ?

Le stage de transition est de 3 mois minimum et 6 mois maximum. Il se déroule à temps plein.

Êtes-vous rémunéré pendant ce stage ?

Oui ! L'employeur vous verse une indemnité mensuelle de 200 € et vous percevez une allocation de stage (26,82 € par jour). Cette allocation de stage est versée par l'ONEM via votre organisme de paiement.

Les moyens pour trouver des offres d'emploi

Offres d'emploi via les médias

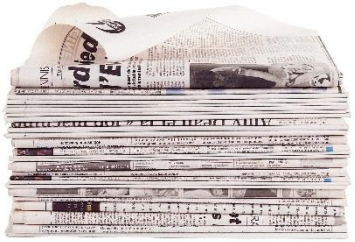

Offres d'emploi via le Forem

Conseiller forem

Les moyens pour trouver des offres d'emploi (suite)

Autres moyens :

Votre propre réseau de contacts

Sites d'emploi

Les réseaux sociaux

Sites Internet des entreprises

Devantures des magasins

Via une candidature spontanée

Les mutualités

- Les mutualités sont des associations privées qui, sans but lucratif et dans un esprit de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité, ont pour but de promouvoir le bien-être physique, psychique et social. Elles sont réunies dans des unions nationales. Elles peuvent être neutres ou arborer une connotation idéologique ou politique

  Les mutualités basent leur fonctionnement sur le principe de l'entraide. Chacun, en effet, cotise pour le bien-être et la santé de tous. Les mutualités veillent au bien-être physique et psychique de leurs affiliés au travers, entre autres, de la gestion de l'assurance obligatoire, des services complémentaires et de l'assurance hospitalisation. Elles encouragent aussi les habitudes et comportements de vie favorables à la santé.

  Vous êtes couvert par l'assurance soins de santé et indemnités de vos parent jusqu'à l'âge de 25 ans. Dès que vous entrez dans la vie active, vous allez devoir vous assurer vous-même auprès d'un organisme assureur (mutualité de votre choix).

Les mutualités (suite)

S’affilier à une mutualité, c’est-à-dire choisir un organisme assureur, est indispensable pour bénéficier des prestations de l'assurance obligatoire soins de santé et des indemnités prévues. Celles-ci sont payées, sous le contrôle de l’INAMI, par les organismes assureurs qui accordent donc à leurs membres :

- Une intervention dans les frais médicaux
- Une indemnité en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité pour cause de maladie ou d'accident intervenus dans la sphère privée
- Une indemnité de maternité en cas de grossesse

Récapitulatif des obligations pour le stage d'insertion

Vous devez :

- Réaliser toutes les démarches administratives liées à votre inscription/réinscription
- Donner suite aux offres d'emploi qui vous sont envoyées par le Forem
- Mener des démarches actives pour trouver un emploi (par exemple, consulter les offres d'emploi dans les journaux, aux valves du Forem, vous préparer aux entretiens d'embauche,…)
- Répondre aux convocations du Forem en étant ponctuel aux rendez-vous et en prévenant si vous ne pouvez pas vous y présenter
- Participer aux formations ou aux plans d'insertion proposés par le Forem

Que retenez-vous de ces informations ?

- Quelle est la durée du stage d'insertion professionnelle et en quoi consiste-t-il ?
- Où faut-il s'inscrire comme demandeur d'emploi ?
- Pourquoi faut-il s'inscrire comme demandeur d'emploi ?
- Quelle est la différence entre l'ONEM et le Forem ?
- En tant que demandeur d'emploi, pourrez-vous encore bénéficier des allocations familiales ?
- Qui vous versera vos allocations d'insertion professionnelle ?

Réponse: Quelle est la durée du stage d'insertion professionnelle et en quoi consiste-t-il ?

Le stage d'insertion professionnelle est la nouvelle dénomination du **stage d'attente**. Il est d'une durée de **310 jours**.

Ce stage débute au plus tôt le 1er août qui suit la fin de vos études. Si vous avez mis fin à vos études au cours de l'année scolaire, il peut, dans ce cas, débuter le lendemain de l'interruption. Attention: tout cela dépend aussi du niveau d'étude et de l'âge maximum pour prétendre aux allocations d'insertion.

Au terme de ce stage d'insertion professionnelle, vous pourrez bénéficier d'une allocation d'insertion. Pendant la durée de ce stage, il faut être **disponible sur le marché de l'emploi.** Les allocations d'insertion sont octroyées pour une période de 36 mois maximum, prolongeable dans certains cas.

Réponse: Où faut-il s'inscrire comme demandeur d'emploi ?

L'inscription comme demandeur d'emploi doit se réaliser dans un **organisme emploi de sa région**.

Pour la Wallonie, l'organisme à contacter est donc **Le Forem**.

Il faut être muni d'une pièce d'identité et d'un certificat de fin d'étude ou du dernier diplôme (on s'inscrit sur du déclaratif, il ne faut pas attendre d'avoir en main le dernier diplôme pour s'inscrire).

Afin d'être inscrit comme demandeur d'emploi, un formulaire devra être complété, soit sur place, soit via Internet.

Réponse: Pourquoi faut-il s'inscrire comme demandeur d'emploi ?

L'inscription comme demandeur d'emploi permet :

- D'avoir **droit aux allocations** ;
- De ne **pas perdre ses droits sociaux** (allocations familiales, assurance-maladie, …) ;
- De pouvoir être **engagé dans le cadre d'une convention premier emploi** ;
- De recevoir des **offres adaptées** à votre profil ;
- De suivre gratuitement des **formations** organisées par Le Forem et de bénéficier des réductions sur les frais d'inscription de certains cours du soir et de certaines formations;
- D'apprendre à postuler ou de **recevoir un accompagnement** ;
- De se **faire connaître sur le marché du travail** ;
- De bénéficier de **certains avantages** matériels dans la recherche d'emploi.

Réponse: Quelle est la différence entre l'ONEM et le Forem ?

Le Forem est l'office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi.

Sa mission est d'**aider le demandeur d'emploi dans sa recherche de travail**.

Il met également à la disposition du demandeur d'emploi toute une série de formations gratuites.

L'Onem est le service national de l'emploi. Ses missions sont de **déterminer le droit aux allocations** de chômage et de contrôler que la réglementation du chômage soit respectée.

Réponse: En tant que demandeur d'emploi, allez-vous encore bénéficier des allocations familiales ?

Si vous venez de terminer tes études ou que vous les avez interrompues et que vous vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, vous percevrez vos allocations familiales **encore pendant 12 mois maximum**. Elles ne vous seront plus versées si :

- Vous avez des revenus qui proviennent d'un emploi, d'une prestation sociale ou les deux ;
- Vous avez atteint l'âge de 25 ans.

Attention ! Vous n'aurez plus droit aux allocations familiales si :

- Vous travaillez et gagnez plus de 509, 87€ brut par mois ;
- Pendant les vacances d'été (juillet, août, septembre) qui suivent la fin de vos études, vous avez travaillé pendant plus de 240 heures ;
- Vous avez refusé un emploi convenable ou un stage proposé par le Forem.

Réponse: Qui vous versera vos allocations d'insertion professionnelle ?

Pour recevoir des allocations d'insertion professionnelle, une demande doit être introduite auprès d'un **organisme de paiement qui est agréé par l'ONEM**.

Il existe quatre organismes agréés :

- La **CAPAC** (Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage – organisme public) ;
- La **CSC** (Confédération des Syndicats Chrétiens) ;
- La **CGSLB** (Centrale des Syndicats Libéraux de Belgique) ;
- La **FGTB** (Fédération Générale du Travail de Belgique).

L'organisme de paiement que vous avez choisi traitera votre dossier et se chargera de l'envoyer au bureau de chômage de l'ONEM qui décidera, sur base de ce dossier, de vous octroyer des allocations d'insertion. Le formulaire de demande doit donc être complété consciencieusement. En cas de modification de votre situation, c'est également l'organisme de paiement que vous devez avertir.

Que retenez-vous de ces informations ? (suite)

- En tant que demandeur d'emploi, êtes-vous toujours couvert par la mutualité de vos parents ?
- Qu'est-ce qui est mis en place pour vous aider à trouver un emploi ?
- Quelle est la différence entre les organisations syndicales et la CAPAC ?
- En tant que demandeur d'emploi, quelles sont les démarches importantes à réaliser?
- Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un stage de transition ?
- Où trouve-t-on les offres d'emploi ?

Réponse: En tant que demandeur d'emploi, êtes-vous toujours couvert par la mutualité de vos parents ?

Vous restez couvert par l'assurance soins de santé et indemnités de vos parents **jusqu'à l'âge de 25 ans**.

Cependant, dès que vous entrez dans la vie active, vous devez vous assurer vous-même auprès d'un organisme assureur.

Réponse: Qu'est-ce qui est mis en place pour vous aider à trouver un emploi ?

Le Forem propose **un accompagnement individualisé** à tous les jeunes de moins de 25 ans qui sortent de l'école. Le but est de les mettre le plus rapidement possible en contact avec le monde de l'emploi.

Le jeune qui s'est inscrit comme demandeur d'emploi sera convoqué dans les semaines qui suivent son inscription afin de faire le point avec un conseiller. Lors de la première rencontre, le jeune et le conseiller feront le point sur les atouts et les compétences qui sont à valoriser auprès d'un employeur. Les métiers pour lesquels postuler seront également pointés. Le bilan sur les démarches déjà réalisées sera fait. Enfin, le plan d'action du jeune sera élaboré afin de trouver un emploi. Exemple : visiter un salon de l'emploi, participer à un atelier de recherche d'emploi, suivre une formation, s'essayer à différents métiers.

Régulièrement, le jeune rencontrera son conseiller afin de faire le point sur ses démarches.

Réponse: Quelle est la différence entre les organisations syndicales et la CAPAC ?

Les syndicats sont des organisations qui défendent l'intérêt des salariés dans les domaines suivants : conditions de travail, salaires, etc. Leurs priorités sont la protection de l'emploi et de sa qualité, et la solidarité. Les syndicats participent au dialogue social avec les organisations patronales et les pouvoirs publics. Ils peuvent également utiliser le droit de grève comme moyen de pression. Ils possèdent également une connotation politique ou idéologique.

Les syndicats sont donc des interlocuteurs sociaux de taille. Ils sont garants de la protection du travail et des travailleurs. Ils militent pour plus de justice sociale. La différence entre les deux organisations est la suivante : La CAPAC est seulement un organisme de paiement. Elle fournit des informations également. Et elle est gratuite tandis que les syndicats sont payants.

Les organismes de paiement collaborent étroitement avec l'ONEM qui leur délègue certaines compétences. Ils correspondent avec celui-ci quotidiennement via le réseau de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ils ont pour mission d'offrir un service à l'assuré social dans les domaines suivants :

- La fourniture aux chômeurs des renseignements et documents nécessaires ;
- L'introduction de toute demande d'allocations auprès des bureaux du chômage ;
- Le paiement des allocations du chômage et d'autres indemnités.

Réponse: En tant que demandeur d'emploi, quelles sont les démarches importantes à réaliser?

Les demandeurs d'emploi doivent rechercher activement de l'emploi.

Pour cela, ils doivent :

- réaliser toutes les démarches administratives liées à leur (ré)inscription;
- signaler au plus vite tout changement dans leur situation professionnelle ou personnelle (nouveau contrat, reprise d'études, changement d'adresse, maladie, repos d'accouchement,…) ;
- donner suite aux offres d'emploi qui leur sont envoyées par le Forem ;
- mener des démarches actives pour trouver un emploi (par exemple, consulter les offres d'emploi dans les journaux, aux valves du Forem, se préparer aux entretiens d'embauche,…) ;
- répondre aux convocations du Forem en étant ponctuel aux rendez-vous et en prévenant s'ils ne peuvent pas s'y présenter auprès d'un des conseillers. Une absence non justifiée pourrait entraîner la radiation de leur inscription ;
- participer aux formations ou aux plans d'insertion proposés par le Forem.

Réponse: Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un stage de transition ?

Le stage de transition professionnelle est destiné aux jeunes de moins de 30 ans.

Les jeunes doivent répondre aux conditions suivantes pour y avoir droit :

- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès du Forem ;
- Être accompagné depuis 6 mois minimum et 12 mois maximum dans le cadre du stage d'insertion professionnelle;
- Avoir au maximum un CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) ;
- Avoir collaboré de manière positive aux actions d'accompagnement du service de l'emploi.

Réponse: Où trouve-t-on les offres d'emploi ?

Le Forem propose quotidiennement 4.000 offres d'emploi mises à jour. Mais il existe d'autres moyens de diffusion d'offres d'emploi :

- Via les médias : Radio, télévision, journaux et toutes-boites.
- Via le Forem : Panneaux d'affichage, conseiller du Forem, par courrier, par sms et par e-mail.
- Via des sites d'emploi
- Via devantures de magasins, partenaires locaux, candidature spontanée, …

Un autre chapitre …
Cliquez ici

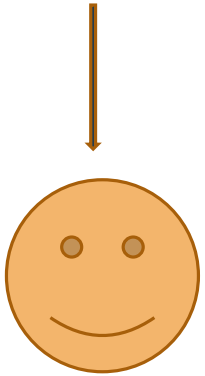

Fiche 2: Rédaction d'un Curriculum Vitae

- **Coordonnées**
- **Etudes et formations**
- **Expériences professionnelles**
- **Compétences**
- **Loisirs**

Coordonnées

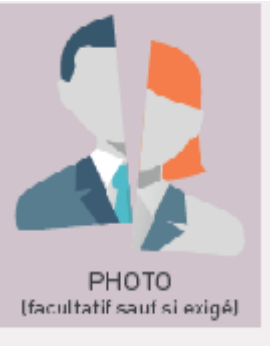

- Prénom & Nom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Adresse E-Mail
- Age, nationalité et situation familiale (facultatif)

Etudes et formations

- Nom et ville des écoles fréquentées

De la plus récente à la plus ancienne

- Titre exact du diplôme obtenu

Expériences professionnelles

- **Jobs étudiants**
- **Stages**

De la plus récente à la plus ancienne

Compétences

Compétences

Exemples
Pour les connaissances linguistiques, il ne faut pas indiquer « connaissance de base. » Cela ne veut rien dire. Il vaut mieux mettre ce que vous savez faire exactement.

- **Professionnelles**
- **Linguistiques**
- **Informatiques**

Exemples pour les compétences professionnelles
« Tracer des pièces et réaliser leur assemblage »
« Préparer, ranger et nettoyer le poste de travail »
« Établir un bilan comptable, livre journal »
« Maitriser des logiciels: Word, Excel, Access »

Loisirs

Vendre votre personnalité

Miser sur vos autres compétences pour démontrer votre potentiel

Exemples

Activités **associatives** qui démontrent votre capacités à travailler en équipe

Activités **sportives:** esprit compétitif, sport d'équipe

Exemple de CV

Coordonnées

Prénom NOM

Adresse

Téléphone

Email

Titre du CV

TITRE DU CV

Contenu CV

Etudes et formations

Année, nom de l'établissement, intitulé de la formation

(du plus récent au plus ancien)

Expériences professionnelles et jobs étudiants

Année, nom de l'entreprise, détail des tâches effectuées

(du plus récent au plus ancien)

Loisirs/Centres d'intérêt

(Si pertinent pour la fonction)

Un autre chapitre …
Cliquez ici

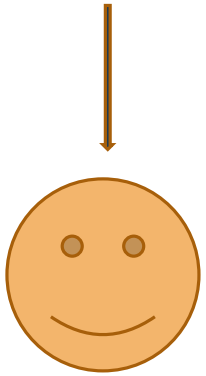

Fiche 2 : La lettre de motivation

Attention
Vérifie l'orthographe !
Une seule page et papier blanc !
Une lettre à la carte !

- **Manuscrite ou dactylographiée**
- **Quelles sont vos coordonnées ? A qui adressez-vous votre courrier?**
- **Introduction: L'accroche**
- **Le contenu: La lettre n'est pas un CV**

Fiche 2 : La lettre de motivation (suite)

- **La conclusion: Anticiper l'entretien**
- **Formule de politesse et signature: A ne pas négliger !**
- **Comment faire parvenir votre lettre?**

Manuscrite ou dactylographiée

La majorité des lettres de motivation sont dactylographiées sauf si l'annonce exige une lettre manuscrite (attention, dans ce cas, à soigner votre écriture !)

Que la lettre soit manuscrite ou dactylographiées, le contenu ne change pas.

Quelles sont vos coordonnées ? A qui adressez-vous votre courrier?

Il faut préciser :

- **Vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone**
- **Le nom, l'adresse de la société et la personne de contact ainsi que sa fonction**
- **Le lieu et la date du jour ainsi que l'objet de votre candidature accompagné de la référence si celle-ci est mentionnée**

Introduction: L'accroche

Si vous répondez à une annonce, précisez la source, le poste et la référence

Exemple : « Suite à l'annonce publiée sur le site du Forem, référence 487951, je me permets de poser ma candidature au poste de comptable au sein de votre entreprise ».

Vous pouvez jouer aussi la carte de l'originalité en débutant par une autre accroche.

Exemple : « J'ai assuré avec succès la création et le développement de ..., aussi ai-je été vivement intéressé par l'offre que vous avez publiée concernant l'emploi de... »

Si vous souhaitez poser une candidature spontanée (postuler à un poste ou une fonction sans qu'il y ait eu d'annonce de recrutement), précisez-le directement.

Le contenu: La lettre n’est pas un CV

- **Il faut vous vendre, montrer en quoi vous êtes la personne idéale pour le poste !**
- **Précisez pourquoi vous voulez travailler dans l’entreprise, quelles sont les compétences que vous détenez et qui sont en adéquation avec le poste, prenez quelques éléments de ton CV et mettez-les en valeur.**
- **Illustrez vos arguments par des exemples concrets de la manière dont vous avez mis vos talents à profit par le passé (expériences acquises en stage ou en job étudiant).**

Exemple : « Comme je l'ai prouvé dans le cadre de mon dernier stage, je suis capable de travailler efficacement en équipe. En tant que ..., je devais souvent mettre en synergie mes compétences et celles de mes collègues afin d’atteindre un objectif précis. »

La conclusion: Anticiper l'entretien

Pour terminer, vous pouvez résumer les raisons pour lesquelles vous pouvez apporter un plus à l'entreprise, et préciser votre volonté de donner plus de détails lors d'un entretien.

Exemple : « Méthodique et rigoureuse, j'ai le sens des responsabilités, une grande aisance relationnelle et je serais très heureuse de discuter plus longuement de mes motivations et de mes compétences lors d'un entretien. »

Formule de politesse et signature: A ne pas négliger !

- **« Je vous prie de croire, ..., en l'expression de mes sentiments les meilleurs. »**
- **« Veuillez agréer, ..., mes salutations distinguées. »**
- **« Dans l’attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, ..., à l’assurance de mes salutations distinguées. »**

Comment faire parvenir votre lettre?

- Courrier électronique
- Lettre envoyée par la poste
- Contact direct
- Dépôt via un salarié de l'entreprise

→ **Tous les moyens sont bons !**

Exemple de lettre de motivation

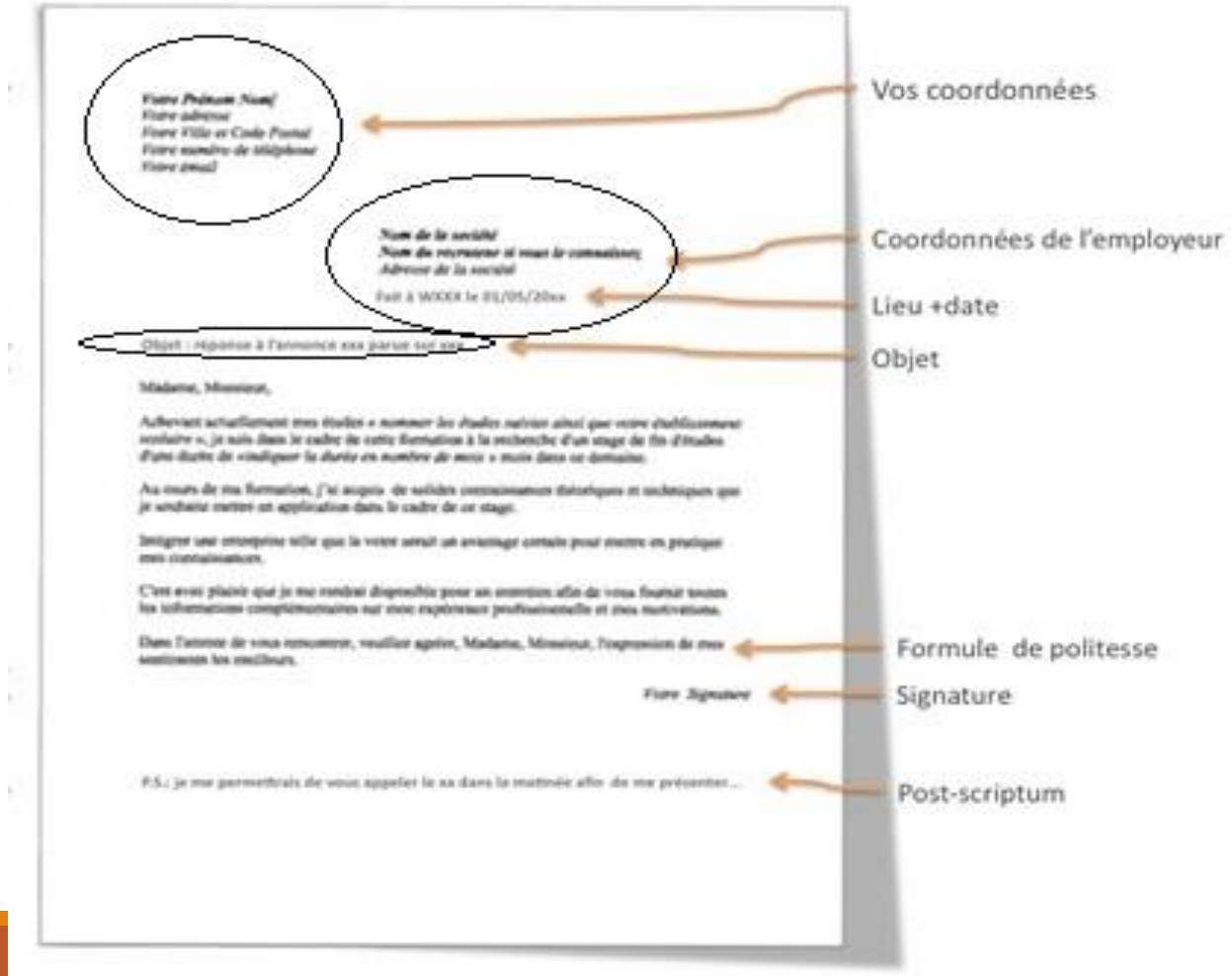

Récapitulatif

Exercices

A partir d'une offre d'emploi que vous trouverez sur le site du Forem, réalisez votre CV et votre lettre de motivation

Un autre chapitre …
Cliquez ici

Fiche 3 : Créer ton propre job… Ca vous dit?

Comment devenir indépendant en Belgique?

Il y a six conditions pour devenir indépendant, que ce soit à titre principal ou à titre d'indépendant complémentaire

- Etre majeur (18 ans minimum) et jouir de vos droits civils.
- Etre belge ou de l'Espace Economique Européen (EEE) ou disposer d'un permis de travail / carte professionnelle.
- Ne pas être déclaré légalement ou juridiquement incompétent ou placé sous l'autorité d'un administrateur provisoire.

Fiche 3 : Créer ton propre job… Ca vous dit?

- Les entreprises commerciales doivent prouver leurs capacités d'entreprendre (connaissance en gestion de base et, pour les métiers réglementés, une connaissance du secteur).

- En cas d'inscription en tant qu'entreprise non-commerciale de droit privé (surtout les professions libérales), le contrôle concernant les qualifications professionnelles spécifiques sera effectué par l'Ordre, la Chambre, l'Institut ou l'organe de contrôle fédéral auquel il faudra vous inscrire en tant qu'entreprise non commerciale auprès de la BCE.

- Vous n'exercez pas de profession incompatible (exemples: un parlementaire, un avocat, un huissier de justice ne peut exercer d'activité industrielle ou de négoce).

Liens utiles pour obtenir des informations:

www.ucm.be/Starter-et-independant/Pages-libres/Mon-statut-social-d-independant

http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/Creer/Demarches_entreprendre/

Fiche3 : Créer ton propre job… Ca vous dit?

ENONCE : Lisez la situation suivante puis répondez aux questions posées.
Vous pouvez vous aider du guide : « Clés pour… Le premier emploi ».

Diplôme en poche, Jérôme Darmont veut devenir son propre patron. Il décide d'ouvrir son entreprise d'électricité à Morlanwelz, Place Raoul Warocqué au rez-de-chaussée de son habitation actuelle. Il souhaite se spécialiser dans l'entretien des installations électriques créatrices d'énergies renouvelables. Il engage une secrétaire-comptable Julia Lamberti, qui vit à La Louvière, rue de la Closière, pour l'aspect administratif (téléphone, courrier) et comptable (gestion des factures, appels d'offres fournisseurs). Elle signe son contrat-employé à durée indéterminée le 2 septembre 2014. Elle exercera sa fonction à temps plein et son horaire de travail sera fixe.

Profil de Jérôme

- Quel est le métier de Jérôme ?
- Qui est son employeur ?
- Jérôme a dû répondre à quelques conditions pour ouvrir son entreprise. Cite-les.
- Pourquoi Jérôme doit-il payer des cotisations sociales ?

Profil de Jérôme : Réponses

- Directeur d'une entreprise d'électricité, spécialisée dans l'entretien des installations électriques créatrices d'énergies renouvelables.

- Il n'a pas d'employeur, il est son propre patron.

Profil de Jérôme : Réponses (suite)

Être majeur, c'est-à-dire être âgé de 18 ans au moins.
S'adresser à un guichet d'entreprise agréé. Les entreprises commerciales et artisanales doivent prouver les capacités entrepreneuriales (connaissance de gestion).
Prendre contact avec l'Office de contrôle de la TVA compétent afin de vérifier si cette activité est assujettie à la TVA. Si c'est le cas, l'office de contrôle inscrit l'entreprise dans la Banque-carrefour des entreprises en tant qu'entreprise assujettie à la TVA.
S'affilier à une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.
S'affilier à une mutualité ou s'inscrire à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité.

Profil de Jérôme : Réponses (suite)

L'inscription et les cotisations donnent droit :

- Aux allocations familiales et de naissance ;
- Aux soins de santé ;
- A une pension de retraite et de survie ;
- A l'assurance maternité ;
- A l'aide à la maternité en faveur des travailleuses indépendantes (titres-services) ;
- A l'assurance sociale en cas de faillite.

Profil de Julia

- Quel est le métier de Julia ?
- Qui est son employeur ?
- Quel type de contrat signe-t-elle ?

Profil de Julia (Suite)

- Le contrat est signé pour une durée indéterminée ; qu'est-ce que cela signifie ?
- Existe-il des contrats stipulant une durée ou un contenu différents ? Si oui, citez-les.
- La rémunération brute de Julia est fixée à 1830 euros par mois et sera payée chaque début de mois par virement bancaire. Est-ce que ce montant lui sera versé dans son entièreté ? Pourquoi ?

Profil de Julia : Réponses

- Secrétaire-comptable
- Jérôme Darmont pour l'entreprise ECO-ELEC
- Contrat-employé à durée indéterminée

Profil de Julia : Réponses (suite)

- La fin de l'engagement n'est pas précisée sur le contrat

- Le contrat à durée déterminée, qui précise le début et la fin de l'engagement ;
  Le contrat pour un travail nettement défini, où la fin de l'engagement correspond à l'achèvement du travail ;
  Le contrat de remplacement, qui indique l'identité et la fonction de la personne remplacée ainsi que la raison et la durée du contrat (maximum 2 ans) ;
  Le contrat de travail intérimaire ou temporaire est conclu par l'intermédiaire d'une société de travail intérimaire. Votre employeur est donc la société de travail intérimaire qui vous met à disposition d'une entreprise et vous paie.

Profil de Julia : Réponses (suite)

Non, elle percevra une rémunération nette. Pour passer du salaire brut au salaire net, deux retenues principales sont d'application :

Les cotisations sociales qui sont perçues par l'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale). Elles représentent 13,07% du salaire brut.

Le précompte professionnel, un paiement anticipé de l'impôt prélevé chaque mois sur votre salaire. Il varie notamment en fonction de la composition familiale et du niveau de salaire brut (plus le salaire brut est élevé plus le taux d'imposition est important).

⇨ Les cotisations sociales et le précompte professionnel sont déduits directement par l'employeur ou par le secrétariat social auquel l'employeur a délégué la gestion des salaires.

Un autre chapitre …
Cliquez ici

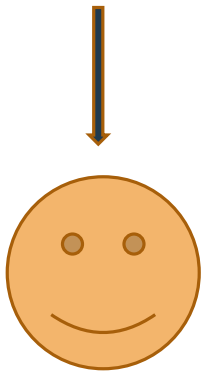

Contrat de travail

Comment compléter un contrat de travail ?

A l'endroit adéquat sur le contrat, vous devez indiquer:

Prénom+ Nom de l'employeur ainsi que son adresse

La date d'engagement

Prénom + Nom de l'employé

Contrat de travail (suite)

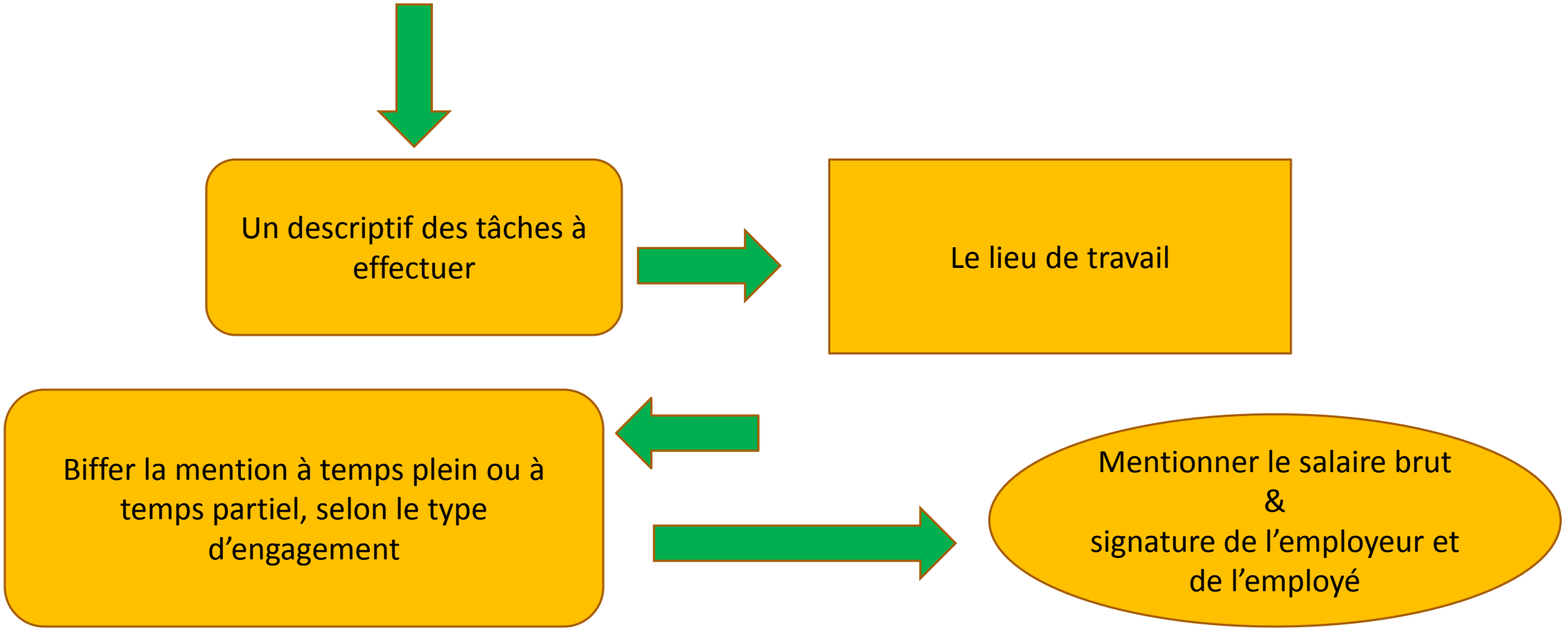
Un descriptif des tâches à effectuer
Le lieu de travail
Biffer la mention à temps plein ou à temps partiel, selon le type d'engagement
Mentionner le salaire brut
&
signature de l'employeur et de l'employé

Un autre chapitre …
Cliquez ici

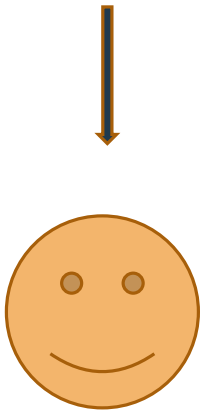

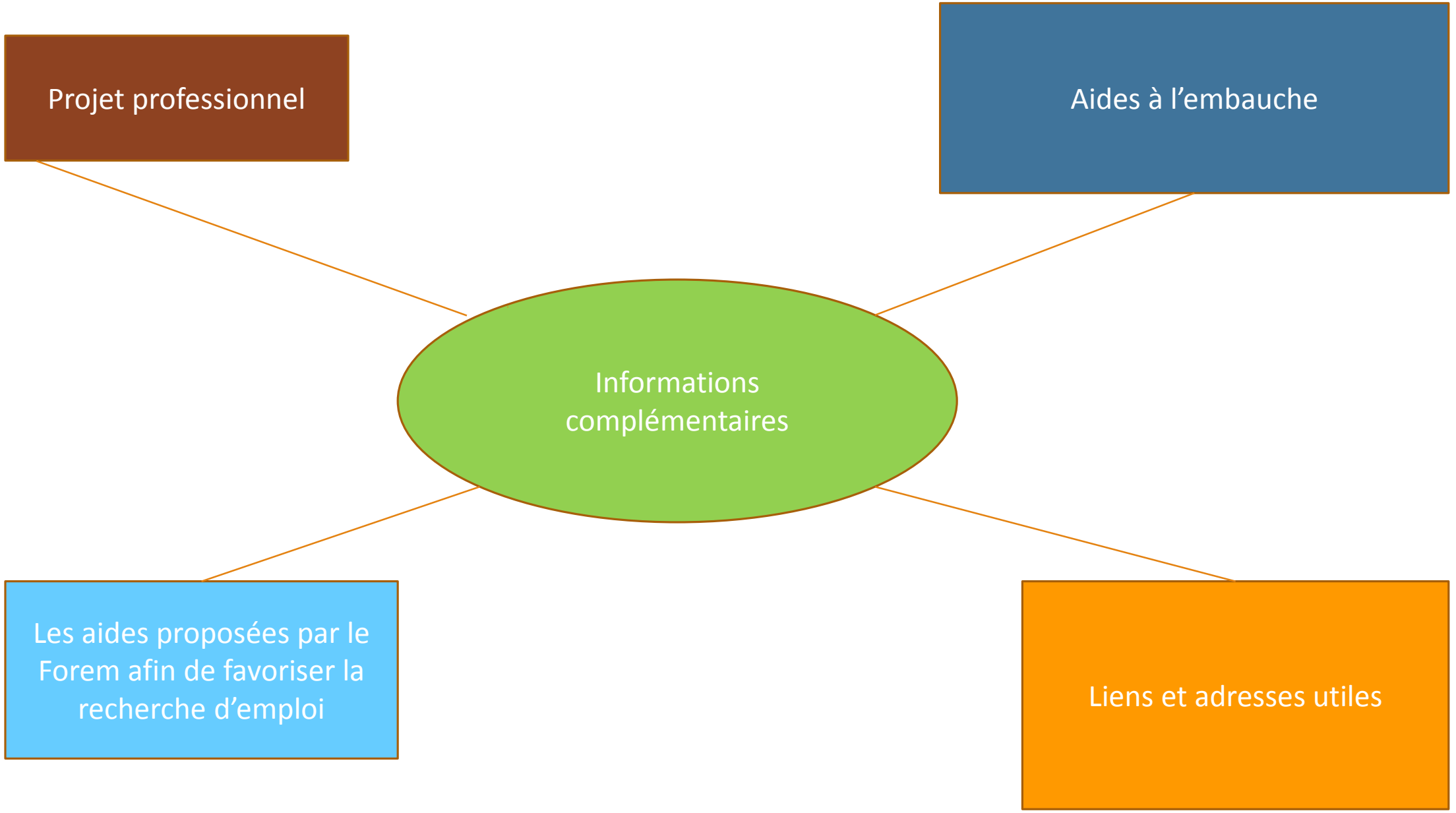
Projet professionnel
Aides à l'embauche
Informations complémentaires
Les aides proposées par le Forem afin de favoriser la recherche d'emploi
Liens et adresses utiles

Informations complémentaires

Projet professionnel

D'après l'avis 78 du Conseil de l'Education et de la Formation, sur base d'une définition de l'UNESCO : L'orientation consiste à permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité

Pour définir son projet professionnel, il faut se poser différentes questions. Les questions sont les suivantes : Que voulez-vous faire ? Dans quels secteurs voulez-vous travailler ? Votre projet professionnel est-il réalisable immédiatement ? A long terme ?

Il n'est pas toujours facile de répondre aux questions mais différents pistes vont être expliquées.

Informations complémentaires

Projet professionnel

Tout d'abord, définir un projet professionnel, c'est vous projeter dans l'avenir et imaginer ce que vous voulez faire. Il s'agit ensuite de mettre à l'épreuve votre projet en le confrontant à vos compétences et à la réalité du marché de l'emploi.

Il y a différentes étapes qui permettent d'aboutir à la définition de son projet.

Informations complémentaires

Projet professionnel

Faire émerger un maximum d'idées de métiers ou de fonctions

Pour cela, **partez de tout ce que vous aimez ou voulez faire**.

Quelles sont les activités qui vous attirent (activités manuelles, artistiques, fonctions qui demandent de l'initiative, etc.) ? Quels types de savoir-faire avez-vous envie de mettre en œuvre (peindre, parler une langue étrangère, gérer une équipe, etc.). Quelles sont vos préférences, vos motivations, vos sources de satisfaction ?

Rappelez-vous de ce qui a été stimulant pour vous dans vos précédents emplois, durant vos études, vos stages ou dans votre vie privée. **Ne vous limitez pas à ce que vous connaissez : explorez le marché de l'emploi.**

N'hésitez pas à élargir toutes les pistes possibles en consultant de la documentation, des ouvrages spécialisés, des articles de presse. Vous pouvez également aller à la rencontre de professionnels. L'objectif est de recueillir des informations sur les fonctions/métiers… et d'identifier ceux qui vous conviennent !

Informations complémentaires

Projet professionnel

Définir des secteurs d'activités

Listez les secteurs d’activités qui vous attirent (administration, construction, métal, bois, etc.).
Certains éléments doivent être pris en compte lors de votre réflexion : les environnements et les conditions de travail (en équipe, horaires irrégulier, etc.), …

Informez-vous ! Lisez la presse, interrogez les professionnels. Certains secteurs sont méconnus. D’autres sont confrontés à des pénuries de main-d’oeuvre. Pensez-y !

Informations complémentaires

Projet professionnel

Mettre son projet professionnel à l'épreuve

Votre projet tient-il la route ? Existe-il réellement une demande de la part des employeurs ? Pour le savoir, une bonne piste est d'analyser les offres d'emploi existantes (anciennes ou actuelles) ou d'interroger directement les entreprises.

Votre projet doit également être réaliste par rapport à vos compétences.

Informations complémentaires

Il existe différents opérateurs et dispositifs en Région du Centre qui peuvent vous aider à définir votre projet professionnel. Les opérateurs sont les suivants :

ASBL Mode d'emploi Mons-La Louvière

« Visa pour l'emploi »

Adresse: 6, rue du Marché – 7100 La Louvière
Tél. : 064/23 80 37
E-mail: modedemploimll@yahoo.fr

Ces formations sont destinées aux femmes demandeuses d'emploi qui veulent améliorer leur accès au marché du travail, en étant accompagnées dans la réalisation de leur projet personnel et professionnel. Ces formations permettent aux stagiaires d'acquérir plus d'autonomie et d'agir sur les obstacles qu'elles rencontrent dans leur insertion socio-professionnelle.

Type d'encadrement

Les stagiaires sont accompagnées dans leur insertion socio-professionnelle individuellement et collectivement pendant et après la formation.

Informations complémentaires

Méthodologie développée

- Construction de son projet personnel et professionnel.
- Réactualisation des connaissances (français et mathématique).
- Initiation à l'informatique et à Internet.
- Confiance en soi, communication.
- Identifier les obstacles et trouver des solutions (garde d'enfants, logement, santé, mobilité, ...)
- Stages d'immersion en milieu professionnel (4 semaines).
- Techniques de recherche active d'emploi (CV, lettre de motivation, contrat de travail, ...)
- Connaissance du monde du travail (organisation vie familiale-vie professionnelle, visites d'entreprise, ...)

Passerelles Les formations qualifiantes, accompagnement vers l'emploi.

Organisation de la formation La formation est totalement **gratuite**. Les stagiaires bénéficient d'une indemnité (environ 1 € par heure de formation), d'une intervention dans les frais de déplacement et dans les frais de garde des enfants.

Lien utile : http://www.viefeminine.be/spip.php?article2590

Informations complémentaires

Le CIEP du Hainaut Centre

Siège social : Mons
Tél.: 065/35.39.63 (Mons) - 064/23.80.20 (La Louvière)

E-mail: j.gras@ciep-hainautcentre.be

« Graines de Vie »

Graines de Vie propose de se (re)mettre en route vers l'emploi et de penser son projet de vie professionnelle en alliant la remobilisation socio-professionnelle (bilan de ses expériences et de ses talents, communication, confiance en soi, plan d'action, etc…) au jardinage biologique et à la créativité artistique.

Méthodologie développée

Les méthodes pédagogiques sont inductives et participatives. Les temps de formation « théoriques » sont dynamisés par des mises en situation, de nombreuses interventions de personnes ressources extérieures et des visites sur le terrain du monde du travail et de la formation professionnelle.

Informations complémentaires

Type d'encadrement

Les stagiaires se mettent en projet individuellement mais aussi collectivement puisqu'ils réalisent, avec le soutien de l'équipe pédagogique, un projet de groupe qui émerge de lui et qui est assumé par lui. Ce projet peut prendre une multitude de formes (étudier le permis théorique, visiter un parc naturel, …) mais il doit avoir une plus-value pédagogique pour le groupe.

Le déroulement des formations

L'investissement du stagiaire est à temps plein puisque, sous contrat Forem, il s'engage à être présent tous les jours de 8h30 à 15h30 (le mercredi 12h30) et à réaliser toute une série de démarches pendant et après la formation.

Lien utile : moc@moc-hainautcentre.be

Informations complémentaires

CISP DéFI : Cap Info (Erquelinnes)

« CAP INFO »

Adresse: Rue Albert Ier, 269 - 6560 Erquelinnes
Tél. : 071/55 65 06
E-mail: capinfo@acis-group.org

C’est un organisme d'insertion socioprofessionnelle actif dans le secteur de l'infographie. L’asbl développe des actions de formation et d'insertion sociale et professionnelle destinées aux personnes en difficultés qui ne sont pas en mesure d'accéder aux formations qualifiantes existantes.

Type d’encadrement

La formation permet d'apprendre à parler de soi et à écouter les autres, à communiquer avant tout, à comprendre et être compris.

Informations complémentaires

Objectifs

Le stagiaire à la fin de sa formation doit :

- trouver un emploi ;
- reprendre une formation qualifiante ;
- s'intégrer au tissu social ;
- remplir davantage les conditions d'accès à l'embauche ;
- élaborer un projet de vie personnel et développer les aptitudes nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- évoluer de manière positive dans son parcours d'insertion ;
- acquérir et intégrer les nouvelles connaissances liées à l'évolution des technologies dans le secteur concerné.

Lien utile : http://www.acis-group.org/institutions/386/accueil.php

Informations complémentaires

CISP DéFI Sovalue

Adresse : 60 Rue de la station - 7090 Braine-Le-Comte

Tél. : 067/55.78.78

E-mail : laura@sovalue.be

Type d'encadrement

Sovalue propose un parcours personnalisé en fonction des besoins par la socialisation, la remotivation, l'orientation, la préformation ou sensibilisation à l'outil informatique, la redynamisation des attitudes professionnelles, l'aide à la recherche d'emploi, la réalisation d'un stage afin de vérifier l'adéquation entre ce projet professionnel et les compétences théoriques, techniques et comportementales.

Informations complémentaires

Méthodologie développée

Chaque stagiaire passe par une phase d'accueil avant de commencer son parcours. En fonction de ses besoins, il le définira avec un assistant social ou une psychologue puis le terminera par un stage en entreprise.
Par un processus de redynamisation, de reconnaissance et de développement des potentialités, nous souhaitons aider le stagiaire à acquérir une certaine autonomie sociale en prenant conscience de ses capacités, de ses valeurs et de ses potentialités. Un accent est également mis sur des éléments de citoyenneté dans le cadre de la redynamisation des attitudes professionnelles.

Passerelles

L'accent est mis sur une action de pré-qualification en informatique, afin d'augmenter le nombre de personnes passant de la pré-qualification vers la formation qualifiante.

Lien utile : http://www.sovalue.be/objectifs.html

Informations complémentaires

6 Beaufort

Adresse: 11, Rue Ferrer - 7090 Braine-Le-Comte

Tél. : 067/55.05.00

E-mail : Gwendoline.bosteels@7090.be

« 6 Beaufort »

Développer un scénario de vie gagnant qui permettra au bénéficiaire de renforcer sa capacité de choix et de définition de projet. (Nouvelles orientations)

Méthodologie développée

Etablir un bilan de compétences en vue de mettre en évidence ses compétences transférables et si nécessaire dégager les nouvelles compétences à acquérir (au travers d'une formation qualifiante).

Informations complémentaires

Type d'encadrement

Mobilisation Socio-professionnelle et orientation professionnelle

- Positiver ;
- Penser l'emploi autrement ;
- Trouver de nouvelles solutions ;
- Retrouver une structure ;
- Connaissance de soi ;
- Bilan de Compétences ;
- Exploration & émergence du projet ;
- Confrontation / Confirmation du projet.

Pour rétablir un équilibre entre vie professionnelle & vie privée

Lien utile : http://www.6beaufort.be/site/index.php?page=pro-vocations

Informations complémentaires

Autres Opérateurs

Asbl Symbiose

Adresse: 17, rue Solvay à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
Tél. : 064/31.23.00
E-mail : oispsymbiose@skynet.be

Cet opérateur propose à travers son projet « Odyssem » : remobilisation et orientation professionnelle (construction d'un projet professionnel, communication, rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, estime de soi, stages en entreprise, …).

Informations complémentaires

Synergie Solidaire

Adresse: 10, Rue de Patiniers - 7090 Braine-Le-Comte

Tél. : 067/56.16.38

E-mail : synergiesolidaire.barez@gmail.com

Cet opérateur propose des accompagnements qui permet aux demandeurs d'emploi de définir un projet professionnel afin de retrouver le chemin de l'emploi.

Actiris

Le site Actiris peut étalement vous aider à rédiger votre projet professionnel :

http://www.actiris.be/ce/tabid/270/language/fr-BE/Ai-je-un-Projet-Professionnel-.aspx

Une autre information …
Cliquez ici

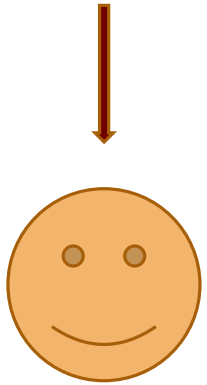

Informations complémentaires

Les aides à l'embauche

❑ APE : Aide à la promotion de l'emploi

Quoi ?
Il est très répandu dans les secteurs non marchands. L'employeur qui vous engage pourra bénéficier d'un subside de la Wallonie.

Conditions ?
Être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé au Forem.

❑ SESAM

Quoi ?
Il s'agit d'une aide assortie à un contrat de travail. Des subsides sont accordés au secteur marchand. L'employeur qui vous engage pourra sous certaines conditions bénéficier d'un subside de la Wallonie pendant 3 ans.

Conditions ?
Être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé.

Informations complémentaires

Les aides à l'embauche

❑ Activa

Quoi ?

Le plan Activa vous permet de trouver un travail en offrant à l'employeur qui vous engage la possibilité de bénéficier de réductions ONSS trimestrielles et dans certains cas, l'employeur pourra déduire une allocation de travail du salaire net. Celle-ci vous sera versée par l'ONEM.

Conditions?

Être demandeur d'emploi de longue durée.

❑ Start

Quoi ?

Il s'agit d'une aide assortie à un contrat de travail. Des subsides sont accordés au secteur marchand. L'employeur qui vous engage pourra bénéficier de réductions ONSS trimestrielles.

Conditions?

➜ Avoir moins de 26 ans.

➜ Être peu ou moyennement qualifié.

Informations complémentaires

Les aides à l'embauche

❑ Premiers engagements

Quoi ?

Pendant plusieurs trimestres, vous pouvez faire bénéficier votre nouvel employeur d'une réduction ONSS.

Conditions?

Être l'un des cinq premiers travailleurs engagés par l'entreprise.

❑ PFI (Plan Formation-Insertion)

Quoi ?

Le PFI est un contrat de formation. Le travailleur conserve donc son statut de demandeur d'emploi. Le contrat est conclu entre le travailleur, l'employeur et le Forem/Actiris.

Une aide financière est accordée à l'employeur qui forme un demandeur d'emploi ne possédant pas toutes les compétences nécessaires pour occuper le poste. Le stage de formation a une durée maximale de 6 mois avec pour finalité l'obligation d'engagement de la part de l'entreprise.

Conditions ?

Être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé.

Informations complémentaires

Les aides à l'embauche

❑ Aides de l'AWIPH

Quoi ?

L'employeur peut bénéficier d'une intervention financière de l'AWIPH (l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) dans la rémunération et/ou les charges sociales lors de l'engagement, la formation ou l'adaptation d'un poste de travail d'une personne handicapée.

Conditions ?

Être reconnu comme personne handicapée par l'AWIPH.

❑ Airbag

Quoi ?

Airbag est une aide qui est octroyée pour financer une activité d'indépendant dans sa phase de démarrage. Airbag est une aide forfaitaire octroyée pour les demandeurs d'emploi voulant démarrer une activité d'indépendant à titre principal ou pour des indépendants exerçant déjà en complémentaire. L'objectif est de tendre vers un travail indépendant à titre principal.

Conditions ?

Les personnes qui sont accompagnées par une structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE).

Informations complémentaires

Les aides à l'embauche

❑ Stage de transition

Quoi ?

Il s'agit d'une opportunité offerte à des jeunes demandeurs d'emploi en stage d'insertion professionnelle, d'acquérir une première expérience professionnelle par le biais d'une formation en milieu professionnel. Le stage de transition est de 3 mois minimum et 6 mois maximum et sera rétribué par des indemnités versée par l'entreprise et par l'ONEM.

Conditions ?

➜ Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès du Forem

➜ Être entre le 156ème jour et le 310ème jour du stage d'insertion

➜ Avoir au maximum un CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)

Pour plus d'informations consulter :https://www.leforem.be/entreprises/aides/emploi/aides-a-l-emploi.html

Une autre information …
Cliquez ici

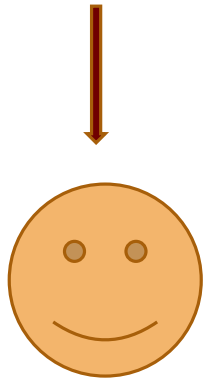

Informations complémentaires

Les aides proposées par le Forem afin de favoriser la recherche d'emploi

❑ Réduction des frais de transport

Quoi ?

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre billet de train de 75%. Attention! Il faut impérativement compléter une demande au préalable.

Conditions ?

Si vous vous rendez à un entretien d'embauche, un examen du Selor, un jobdating.

❑ Déménagement pour formation/emploi

Quoi ?

Vous avez droit à une prime d'installation ou à des frais de séjour.

Conditions ?

Si vous déménagez afin de pouvoir suivre une formation ou parce vous avez trouvé un emploi.

Informations complémentaires

Les aides proposées par le Forem afin de favoriser la recherche d'emploi

❑ Indemnités pour formation

Quoi ?

Vous avez droit à une indemnité de 1€ imposable par heure de formation et également une intervention dans les frais de déplacement et de garderie (ou crèche).

Conditions ?

Si vous suivez une formation organisée par la Forem ou par un de ses partenaires dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle.

Une autre information …
Cliquez ici

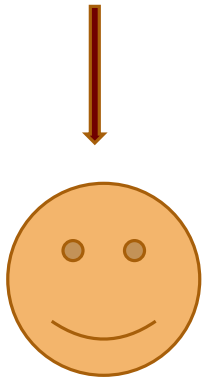

Informations complémentaires

Organisations syndicales et organisme de paiement

https://www.csc-en-ligne.be/ (CSC)
http://www.cgslb.be/ (CGSLB)
http://www.fgtb.be/ (FGTB)
https://www.hvw.fgov.be/ (CAPAC)

Aide à la recherche d'emploi

Offices régionaux de l'emploi

http://www.actiris.be (Office régional bruxellois de l'emploi)
http://www.dglive.be (Office régional germanophone de l'emploi)
http://www.leforem.be (Office régional wallon de l'emploi)
http://www.vdab.be (Office régional flamand de l'emploi)

Informations complémentaires (suite)

Autres sites d'organismes officiels

http://www.belgianrail.be (Site de la SNCB)
http://www.belspo.be (Etablissements scientifiques, musées)
http://www.federgon.be (Fédération des prestataires de Ressources Humaines)
http://www.infotec.be (Site des TEC)
http://www.jobpol.be (Police)
http://www.mil.be (Armée)
http://www.onem.be (Office National de l'Emploi)
http://www.selor.be (Bureau de sélection de l'Administration fédérale, régionale ou communautaire)
http://www.uvcw.be (Union des Villes et Communes de Wallonie)

Informations complémentaires (suite)

Sites de recherche d'emploi en Belgique

http://www.bemyjob.com
http://www.go.be
http://www.jobat.be
http://www.jobscareer.be
http://www.jobsregions.be
http://www.monster.be
http://www.references.be
http://www.searchselection.com
http://www.stepstone.be
http://www.studyrama.be/spip.php?rubrique221
http://www.vacature.be
http://www.vlan.be

Informations complémentaires (suite)

Sites spécialisés

http://www.accountemps.be (Finance, banque, comptabilité)
http://www.alterjob.be (Social et non-marchand)
http://www.ajp.be (Journalisme, communication et édition)
http://www.annonces-medicales.be (Secteur médical, paramédical)
http://www.archetypeconsulting.be (Commercial, vente, marketing (onglet « Fonctions »))
http://www.batenborch.com (Vente et marketing)
http://www.brusselsairport.be, http://www.charleroi-airport.com, http://www.liegeairport.com (Aviation)
htttp://www.carjob.be (Automobile)
http://www.culture.be (Culturel)
http://www.delegue.be (Délégation médicale)
http://www.droitbelge.be et http://www.notaire.be (Métiers juridiques)
http://www.econosoc.be (Economie sociale et secteur associatif (onglet Services))
http://www.efinancialcareers.be (Finances, assurances, comptabilité)
http://www.emploi-ecole.cfwb.be (Enseignement (professeur, assistant social, logopède, éducateur, …) pour établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
http://www.essenscia.be (Chimie et sciences de la vie (onglet « Essenscia »))
http://www.guidesocial.be (Secteur psycho-médico-social)
http://www.ingenuity.be (Ingénieurs)
http://www.insel.be (Ingénierie + bacheliers techniques)
http://www.itjobboard.be et http://www.it-jobbank.be (Informatique (Belgique et Europe)
http://www.kellyservices.be (Administration, secrétariat, finance, comptabilité, finance, ingénierie, informatique, juridique, sciences, marketing, industrie légère, éducation, santé, assistance à domicile)
http://www.misterhoreca.be (Horeca)
http://www.pharmasupport.be et http://www.carejobs.be (Soins de santé)
http://www.pub.be (Marketing, médias, publicité)
http://www.research.be (Scientifiques (voir onglet "activités R et D"))
http://www.secretary-plus.be (Secrétariat multilingue)
http://www.segec.be (Enseignement catholique)
http://www.talent4retail.com (Vente de détail)
http://www.webnounou.com (Petite enfance)

Informations complémentaires (suite)

Offres d'emploi en Europe

http://www.emploi.org (Portail sites emplois, jobs, jobs saisonniers)
http://www.eurograduate.com (Offres d'emploi en Europe)
http://www.eurojobs.com (Offres par secteurs, dans toute l'Europe et hors Europe)
http://ec.europa.eu/eures/home.jsp?lang=fr (Portail européen sur la mobilité de l'emploi)
http://europa.eu/epso/index_fr.htm (Offres des institutions européennes)
http://www.europages.fr (Annuaire d'entreprises en Europe)
http://www.iagora.com (Offres d'emploi et de stages en Europe)
http://www.jobsite.co.uk (Offres en Angleterre)
http://www.monster.com (Offres par secteurs en Europe et hors Europe)
http://www.pole-emploi.fr (Ancien ANPE)
http://www.searchselection.com (Offres par niveau de carrière, groupe de fonction, par secteurs d'activités, par entreprise hors Belgique)
http://www.stepstone.com (Offres en Europe)

Informations complémentaires (suite)

Offres d'emploi dans le monde

http://www.4icj.com
http://www.anyworkanywhere.com
http://www.careerbuilder.com
http://www.embauche.com
http://international.monster.fr
http://www.jobsabroad.com
http://www.kompass.com
http://www.leforem.be/particuliers/etranger/travailler-et-se-former-a-l-etranger.html
http://www.pole-emploi-international.fr/

Moteurs de recherche

http://jooble-be.com (Moteur qui recherche parmi les offres postées sur plusieurs autres sites)
http://www.optioncarriere.be (Moteur qui recherche parmi les offres postées sur plusieurs autres sites. Il est actif dans plusieurs pays)

Les formations

http://www.bruxellesformation.be/ (Service public de la formation bruxellois)
http://www.cvdc.be/ (Consortium de validation des compétences)
http://www.ifapme.be (Institut Wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises)
http://www.learn-on-line.be/ (Portail de la formation à distance en Belgique)
http://www.leforem.be (Service public de la formation wallon)
http://www.leforem.be/centres-de-competence.html (Réseau des centres de compétence)
http://catalog.cseflalouviere.be/content/detail01.asp (catalogue des formations hors enseignement de plein exercice)

Adresses utiles

CEFO (Site emploi)
Rue de la Closière, 36
7100 La Louvière Tél. : 064/ 23 52 73

CEFO (Site formation**)**
Rue de Brouckère, 20
7100 La Louvière
Tél. : 064/23 90 50

Forem Conseil

Rue de la Closière, 36
7100 La Louvière
Tél. : 064/ 23 52 11

Relais de l'Emploi

Rue Hamoir, 56
7100 La Louvière
Tel.: 064/55 74 20 ou 55 75 28

ONEM
Rue Gustave Boël, 19
7100 La Louvière
Tél. : 064/23 62 70

Adresses utiles

Maison de l’emploi de Binche
Avenue Jean Derave, 8a
7130 Binche
Tél. : 064/31 07 10

Maison de l’emploi de Braine-le-Comte
Rue Ferrer, 11
7090 Braine-le-Comte
Tél. : 067/41 15 60

Maison de l’emploi –Chapelle-lez-Herlaimont
Rue Solvay, 17
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
Tél. : 064/31 07 30

Adresses utiles (suite)

Maison de l'emploi de Manage
Place Bantigny, 4
7170 Manage Tél. : 064/31 02 10 - 11 - 13 - 14

Maison de l'emploi de Morlanwelz
Rue Jean Jaurès, 1 - 7140 Morlanwelz
E-mail : maisondelemploi.morlanwelz@forem.be
Tél. : 064/43 17 03

Maison de l'emploi de Soignies
Place Verte, 32 - 7060 Soignies
Tél. : 067/89 50 70
E-mail : maisondelemploi.soignies@forem.be

Adresses utiles

FGTB
Rue H. Aubry, 23
7100 La Louvière Tél. : 064/23 82 00

CAPAC
Rue Louis Debrouckère 43
7100 La Louvière
Tél. : 064/ 22 46 22

UCM
Rue Ernest Boucquéau, 11-13
7100 La Louvière
Tél. : 064/ 21 35 06

CGSLB
Boulevard Mairaux, 15
7100 La Louvière

CSC
Place Maugrétout, 17
7100 La Louvière

Un autre chapitre …
Cliquez ici